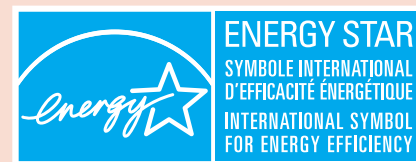




# Le confort au foyer

(mise à jour en mars 2007)



**Les Canadiens qui veulent économiser de l'énergie et de l'argent tout en contribuant à protéger l'environnement recherchent des produits à haut rendement énergétique qui portent le symbole international ENERGY STAR®.**

Les Canadiens consomment beaucoup d'énergie et dépensent des sommes d'argent considérables pour chauffer et refroidir leur maison. Le chauffage est effectivement la plus importante source de consommation d'énergie dans une maison typique au Canada. En raison de la hausse actuelle des coûts de l'énergie, les consommateurs avisés recherchent le symbole ENERGY STAR au moment d'acheter un appareil de chauffage, de ventilation ou de climatisation (CVC) neuf.

ENERGY STAR est le symbole d'efficacité énergétique par excellence qui permet d'identifier de nombreux produits au Canada. Les appareils de CVC qui sont conformes aux critères ENERGY STAR permettent aux consommateurs d'économiser de l'argent, car ils consomment moins d'énergie que les appareils traditionnels tout en ayant un rendement égal ou supérieur. Du point de vue environnemental, les améliorations énergétiques permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

## LE SAVIEZ-VOUS?

**Chauffez et climatisez votre résidence de façon intelligente. Plus de la moitié de l'énergie domestique utilisée est attribuable au chauffage et à la climatisation.**

## Quels sont les critères auxquels les appareils de CVC doivent répondre pour qu'on y appose le symbole ENERGY STAR?

Au Canada, le symbole ENERGY STAR peut être utilisé pour promouvoir la vente de modèles de climatiseurs individuels à lames, d'appareils de climatisation d'installation centrale, de générateurs d'air

chaud au gaz résidentiels, de chaudières domestiques, de thermopompes air-air et de déshumidificateurs répondant aux critères. Les exigences techniques sont les mêmes au Canada et aux États-Unis.

## Pour se mériter le symbole de haute efficacité ENERGY STAR :

- ▶ les climatiseurs individuels
  - les climatiseurs de type fenêtre d'une capacité de 20 000 Btu/h ou plus doivent avoir un taux de rendement énergétique (EER) de 9,4 ou plus tandis que les appareils d'une capacité inférieure à 20 000 Btu/h doivent avoir un EER de 10,7 ou plus;
  - les appareils muraux d'une capacité de 8 000 Btu/h ou plus doivent avoir un taux de rendement énergétique (EER) de 9,4 ou plus, tandis que les appareils d'une capacité inférieure à 8 000 Btu/h doivent avoir un EER de 9,9 ou plus;
  - les appareils pour fenêtre à battants seulement doivent avoir un EER de 9,6 ou plus;
  - les appareils pour fenêtre à battants/coulissante doivent avoir un EER de 10,5 ou plus;
- ▶ les climatiseurs centraux
  - les appareils biblocs doivent avoir un rendement énergétique saisonnier (SEER) de 14,0 ou plus et un EER de 11,5 ou plus;
  - les appareils monoblocs doivent avoir un SEER de 14,0 ou plus et un EER de 11,0 ou plus;
- ▶ les générateurs d'air chaud au gaz résidentiels doivent atteindre un rendement annuel d'utilisation de combustible (AFUE) de 90 ou plus;

CONFORT AU FOYER



- ▶ les générateurs d'air chaud au mazout doivent atteindre un AFUE de 83 ou plus. En 2008, l'AFUE devra être de 85.
- ▶ les chaudières domestiques doivent avoir un AFUE de 85 ou plus;
- ▶ les thermopompes air-air
  - les appareils biblocs doivent avoir un SEER de 14,0 ou plus, un EER de 11,5 ou plus et un coefficient de la saison de chauffage (HSPF) de 7,1 ou plus;
  - les appareils monoblocs doivent avoir un SEER de 14,0 ou plus, un EER de 11,0 ou plus et un HSPF de 7,0 ou plus;
- ▶ les déshumidificateurs de capacité normale (extraction d'au plus 35,5 litres d'eau par jour) doivent avoir un facteur énergétique minimal de 1,20 à 1,60, selon leur taille. Les déshumidificateurs à haute capacité (jusqu'à 87,5 litres/jour) doivent présenter un facteur énergétique de 2,50 ou plus. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, les déshumidificateurs d'une capacité de 35,5 litres/jour feront dorénavant partie de la catégorie « haute capacité » ;

Les fabricants qui ne sont pas déjà inscrits au programme ENERGY STAR® des États-Unis et qui désirent apposer le symbole ENERGY STAR sur un produit offert au Canada doivent signer une entente administrative avec l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCAN) et certifier que leur produit est conforme aux exigences de haute efficacité ENERGY STAR. Les fabricants de produits répondant aux exigences ENERGY STAR du Canada qui sont inscrits au programme des États-Unis doivent fournir à RNCAN le nom d'une personne-ressource canadienne s'ils désirent profiter des avantages que peuvent leur procurer les activités de commercialisation et de promotion de RNCAN.

## ENERGY STAR et ÉnerGuide

La promotion du symbole ENERGY STAR se fait, là où il y a lieu, conjointement avec le système de cotation de l'efficacité énergétique d'ÉnerGuide pour les appareils de CVC, soit un autre programme qui vise à aider les consommateurs à économiser de l'argent et à protéger l'environnement.

ÉnerGuide permet aux acheteurs de comparer la consommation d'énergie ou la cote énergétique de différents produits, mais le symbole ENERGY STAR va plus loin, car il identifie les modèles offrant le meilleur rendement énergétique sur le marché. Dans certains cas (p. ex., les climatiseurs individuels), le symbole ENERGY STAR peut figurer sur l'étiquette ÉnerGuide.

## Accessibilité de l'équipement de CVC portant le symbole ENERGY STAR

L'OEE fait la promotion du symbole international ENERGY STAR au Canada et il en régit l'utilisation. Les grands fabricants et détaillants de produits à haut rendement énergétique, les détaillants de services publics et de services énergétiques, tous les paliers de gouvernement et les parties intéressées se sont rendu compte des avantages qu'ENERGY STAR procure aux consommateurs.

On prévoit que l'Initiative de haute efficacité ENERGY STAR au Canada fera augmenter partout au pays l'offre et la demande pour les appareils de CVC portant le symbole ENERGY STAR.

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Initiative de haute efficacité ENERGY STAR au Canada, veuillez consulter le site Web à l'adresse [energystar.gc.ca](http://energystar.gc.ca) ou, pour commander des publications ENERGY STAR, veuillez composer le numéro sans frais du service de publications, 1-800-387-2000.**

**Pour recevoir gratuitement d'autres publications, veuillez écrire à :**

### Publications Éconergie

Office de l'efficacité énergétique  
Ressources naturelles Canada  
a/s Communications St-Joseph  
Service de traitement des commandes  
1165, rue Kenaston  
Case postale 9809, succursale T  
Ottawa (Ontario) K1G 6S1  
Télé. : 613-740-3114  
ATME : 613-996-4397 (appareil de télécommunication pour les malentendants)



Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada  
*Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route*

